

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

COMMUNE DE MONTBIZOT

Séance du 4 Février 2016

An deux mil seize

Le quatre février à vingt heures trente

Le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire à la Mairie, sous la présidence de M. Alain BESNIER, Maire

Étaient présents : Alain BESNIER, Laurent CAURET, Pascale SOUDÉE, Richard MAREAU, Jocelyne PICHON, Eugène BESNARD, Brigitte GAINARD, Samuel BONNEAU, Stéphanie TURPIN, Yannick REBRÉ, Stéphanie GUYON, Cyril COUTARD, Caroline ÉVRARD

Absents excusés : Roger CHANTELOUP, François MADEC, Eric VÉRITÉ, Laurent BOBOUL, Catherine PORCHER, Julie VIOT

Absent : /

Conformément à l'article 2121-15 du CGCT, Samuel BONNEAU a été nommé secrétaire de séance.

Convocation :
29 janvier 2016

ORDRE DU JOUR :

Vote du budget primitif 2016

DETR 2016

Amendes de police 2016

Acquisition de terrains : Grand Champ

Démarche de densification de l'habitat : Le BIMBY adhésion

DIVERS

Service SVP : service conseil expertise aux mairies

Pertes sur créances irrécouvrables

Projet passerelle 2016 (faciliter l'entrée à l'école maternelle)

ORDRE DU JOUR COMPLEMENTAIRE

Reprise : Le Taillis

Location : vin d'honneur lors d'une sépulture

Julie VIOT donne pouvoir à Pascale SOUDEE

Eric VERITE donne son pouvoir de vote à Richard MAREAU

Laurent BOBOUL donne son pouvoir de vote à Laurent CAURET

Roger CHANTELOUP donne son pouvoir de vote à Eugène BESNARD

BUDGET PRIMITIF 2016

2016-001

Le Conseil Municipal prend connaissance du procès-verbal transcrit à l'issue de la réunion du 17 décembre dernier. Il n'émet aucune observation particulière et décide, à l'unanimité de ses membres, de l'adopter.

M. Le Maire présente le budget primitif 2016 qui s'équilibre :

En recettes et dépenses de fonctionnement à	1 137 791.00 €
En recettes et dépenses d'investissement à	846 688.00 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, vote à l'unanimité des membres présents le budget primitif 2016.

M. Le Maire est autorisé à signer tout document administratif, comptable ou financier relatif à ce vote.

Amendes de police

2016-002

Afin d'améliorer la sécurité des usagers de la route, il est nécessaire de créer un réseau d'éclairage public en certains points de la commune pour pallier à des « trous noirs », Le Conseil Municipal a décidé de faire établir des devis pour réaliser ces travaux sur les points suivants :

- Extension du réseau dans la zone artisanale
- Création d'un réseau le long de l'allée du gîte
- Création de point lumineux au « Vieux tertre »
- Mise en place de radars pédagogiques pour alerter les conducteurs sur leur vitesse.

Le devis estimatif des travaux s'élève à 28 979.00 HT €.

Après en avoir délibéré, Le Conseil Municipal décide à l'unanimité de faire réaliser les travaux et de solliciter une aide financière auprès du Département de la Sarthe au titre des amendes de polices 2016. M. Le Maire est autorisé à signer tout document administratif, comptable ou financier relatif à cette décision.

Nouveau Contrat Territorial 2015-2018 Voie douce

2016-003_2

Dans le cadre de la création d'une liaison douce menant à la base de loisirs et au camping puis jusqu'à la voie communale VC 6 bis pour sécuriser l'accès au chemin de randonnée existant, le montant estimé des travaux s'élève à 28 280 € HT. Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide de solliciter une aide financière auprès de la Région au titre du Nouveau Contrat Territorial 2015-2018.

ACQUISITION TERRAIN

ROUZAY

2016-004

M. Le Maire rappelle la délibération du 17 décembre évoquant l'acquisition du terrain « Grand Champs » afin d'y faire aménager des logements sociaux et permettre la construction de maisons individuelles.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide d'acquérir le terrain selon l'estimation effectuée par le service des Domaines. L'acte administratif de cession sera réalisée, en accord avec le vendeur, par la société publique locale, ATESART. Les frais d'acte et de bornage seront en sus pour l'acquéreur.

M. Le Maire est autorisé à signer tout document administratif, comptable ou financier s'y référant.

Démarche BIMBY (build in my back yard)

2016-005

M. Le Maire rappelle la séance du 17 décembre dernier lors de laquelle la démarche « BIMBY » a été présentée par Mme PICHON, adjointe en charge de l'urbanisme. Cette mise en place (« Build In My Back Yard », littéralement signifiant « construire dans mon jardin » correspond à une démarche de densification innovante de l'habitat qui consiste à la construction de nouveaux logements sur des terrains déjà bâtis ou provenant d'une division parcellaire. Au vu de l'intérêt que peut présenter cette nouvelle démarche, l'intervenant pourrait accompagner les personnes souhaitant mettre en place cette densification douce et accompagner la commune dans sa démarche de révision du PLU.

Le syndicat du SCOT et du Pays du Mans pourraient accompagner les collectivités intéressées à travers la mise en place d'une consultation, une aide à la réalisation du cahier des charges et la recherche de financements. Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, émet un accord de principe sur la démarche mais souhaite avoir des précisions quant au coût d'étude avant adhésion.

M. Le Maire est autorisé à signer tout document administratif, comptable ou financier s'y référant.

**ACQUISITION VOIRIE,
ESPACES VERTS ET MO-
BILIER URBAIN**

**Champ Tiger III
Le Taillis**

2016-006

M. Le Maire rappelle la délibération 2015_117 du 17 décembre dernier relative à l'acquisition de la voirie, des espaces verts et du mobilier urbain du Champ Tiger III et du Taillis. Suite à une omission, une parcelle n'a pas été mentionnée pour le lotissement « Le Taillis », à savoir la parcelle cadastrée ZE n°464 de 2a 19ca. Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité des membres de procéder à la rectification.

M. Le Maire donne de nouveau le détail des parcelles concernées sont pour les deux reprises:

- Champ Tiger III : ZE n°385 (10a18ca) et ZE 379 (16a99ca) avec une longueur de voirie de 200 ml.
- Le Taillis : ZE n° 464 (2a19ca), ZE n° 463 (1a99ca), ZE 462 (18a86ca), ZE 428 (48a57ca), ZE 507 (12a 44ca) et ZE 430 (6ca) avec une longueur de voirie de 505 ml.

Les autres points sont inchangés, à savoir :

- Reprendre la voirie, les espaces verts et le mobilier urbain des lotissements « Le Champ Tiger III » avec effet au 01/01/2015 et « Le Taillis » avec effet au 01/01/2016 pour la somme d'un euro symbolique chacun,
- Solliciter l'assistance de la SPL (ATESART) pour la rédaction des deux actes,
- D'intégrer la totalité de la voirie des lotissements à la voirie communale.

M. Le Maire est autorisé à signer tout document administratif, comptable ou financier se rapportant à ces reprises.

**Location
Salle du Pont d'Orne
(en cas de sépulture)**

2016-007

Suite à la fermeture du restaurant « Le Petit Tradi », la salle du Pont d'Orne est souvent demandée pour que les familles puissent se réunir après une sépulture. Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide de fixer les tarifs suivants :

15 € l'été (16 avril –15 octobre)

45 € l'hiver (16 octobre– 15 avril)

Il est précisé qu'il n'y a pas de prêt de vaisselle et que le ménage non fait sera facturé en sus à raison de 50 € de l'heure.

M. Le Maire est autorisé à signer tout document administratif, comptable ou financier s'y référant.

Adhésion SVP

2016-008

M. Le Maire fait part au Conseil Municipal que la société d'expertise, SVP, propose une adhésion aux communes de la Communauté de Communes des Portes du Maine pour les accompagner dans l'exercice quotidien de leurs responsabilités professionnelles. La société apporte des réponses d'experts aux questions que les collectivités se posent. Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, émet un accord de principe pour une adhésion sous réserve que le montant de celui-ci reste à 35 € HT par mois.

M. Le Maire est autorisé à signer tout document administratif, comptable ou financier s'y référant.

DIVERS

Fusion des communautés
de communes

M. Le Maire évoque la réunion du mardi 2 février concernant la fusion des communautés de communes des Portes du Maine et des Rives de Sarthe. Un séminaire se tiendra en mars. Un point est fait sur la représentativité des communes au sein de la nouvelle communauté de communes fusionnée. En

2020, les syndicats d'eau sont amenés à disparaître car la gestion de l'eau deviendra une compétence communautaire.

Tour de table :

Laurent CAURET fait le compte-rendu de la dernière commission du bulletin. La prochaine réunion se tiendra le 16 février prochain. Il est demandé de vérifier si la première maquette a été envoyée à l'éditeur.

Eugène BESNARD indique que les barrières ont été posées à l'arrêt minute. Désormais, les parents n'utilisent plus l'arrêt. Une affiche sera faite pour expliquer le fonctionnement de l'arrêt minute. M. BESNARD demande qu'il soit rappelé aux enseignants et aux agents qu'ils doivent garer leur véhicule sur la 2ème rangée du parking pour libérer les places au plus près.

Stéphanie TURPIN fait un compte-rendu de la formation concernant le site internet suivie par Mmes CRETEL et LARQUET. Il y a encore beaucoup de travail mais l'outil semble assez simple d'utilisation.

Mme GUYON évoque le courrier « des Petits Bouts du maine » concernant le projet passerelle à la rentrée 2016. Il s'agit d'un projet initié par le relais des assistantes maternelles dont l'objectif est de faciliter la 1ère rentrée scolaire des tous petits. La commune soutient cette initiative et souhaite que cela se mette en place à Montbizot dès la prochaine rentrée scolaire.

Le Conseil Municipal prend connaissance :

- d'un courrier de la Trésorerie concernant la mise en non créance des dettes de M. DJEBLI Nordine (ancien locataire du local 3 rue Albert Lucas) qui s'élèvent à 737.31 dont 21 € de frais. Il s'agit d'une décision du Tribunal qui s'impose à la commune. Mme FLEURY précise qu'elle se renseignera auprès de la Trésorerie pour que les frais n'incombent pas à la collectivité.
- D'un courrier de la Préfecture concernant la convention de fourrière animale. Il est précisé que d'ici la fin de l'année, la commune doit mettre en place une DSP (délégation de service public) en vertu de l'article L1411-1 et suivants du CGCT.
- D'un courrier du Pays du Mans concernant la possibilité de participer à une opération groupée d'audits énergétiques souvent sollicités lors de dépôts de dossiers de subvention de type NCR, fonds Leader, aide régionale, DETR, aide de l'état.
- Le restaurant « Le Petit Tradi » a fermé ses portes. Est évoqué le problème du devenir de la licence. Le coût de celle-ci est de 4 000 à 5 000 € avec obligation de l'utiliser dans l'année et des frais d'acte notarié d'environ 1 000 €. Considérant qu'il y en a une sur la commune (« Le Paradge »), se pose la question de sa nécessité.
- D'un courrier de remerciement de l'équipe enseignante suite au câblage des classes par la société ELCARE.

M. Le Maire clôt la séance à 23h00.

Eugène BESNARD

Stéphanie GUYON

François MADEC
/

Eric VERITE
Pouvoir à Richard MAREAU

Brigitte GAINARD

Roger CHANTELOUP
Pouvoir à Eugène BESNARD

Yannick REBRE

Julie VIOT
Pouvoir à Pascale SOUDEE

Catherine PORCHER
/

Pascale SOUDEE

Caroline EVRARD

Samuel BONNEAU

Stéphanie TURPIN

Richard MAREAU

Laurent BOBOUL
Pouvoir à Laurent CAURET

Cyril COUTARD